



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/58  
7 novembre 2013

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante et onzième réunion  
Montréal, 2 – 6 décembre 2013

**DÉCAISSEMENT DE FONDS  
POUR LE PLAN DE GESTION DE L'ÉLIMINATION DES HCFC  
EN CHINE (DÉCISION 69/24(b)(i))**

## **Introduction**

1. À sa 69<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a chargé le Secrétariat, en collaboration avec les agences d'exécution et le Trésorier, de préparer un document qui serait examiné à la 71<sup>e</sup> réunion sur la façon de décaisser les fonds destinés au plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) de la Chine dès que possible au moment où ces fonds sont nécessaires, en tenant compte des accords pertinents conclus entre le Comité exécutif et le Trésorier, entre le Comité exécutif et les agences d'exécution, et entre le gouvernement de la Chine et les agences d'exécution (décision 69/24(b)(i)).

2. En réponse à la décision 69/24(b)(i), le Secrétariat a consulté le Trésorier et les agences d'exécution sur les façons envisageables de décaisser les fonds pour le PGEH de la Chine dès que possible au moment où ces fonds sont nécessaires, et sur la façon dont les procédures de décaissement du Trésorier vers les agences d'exécution et de ces dernières vers la Chine seraient revues.

3. Le présent document examine les deux transactions faisant partie du transfert des fonds du Comité exécutif vers la Chine : le transfert des fonds depuis l'agence d'exécution concernée vers la Chine, et le transfert des fonds depuis le Trésorier vers l'agence d'exécution concernée.

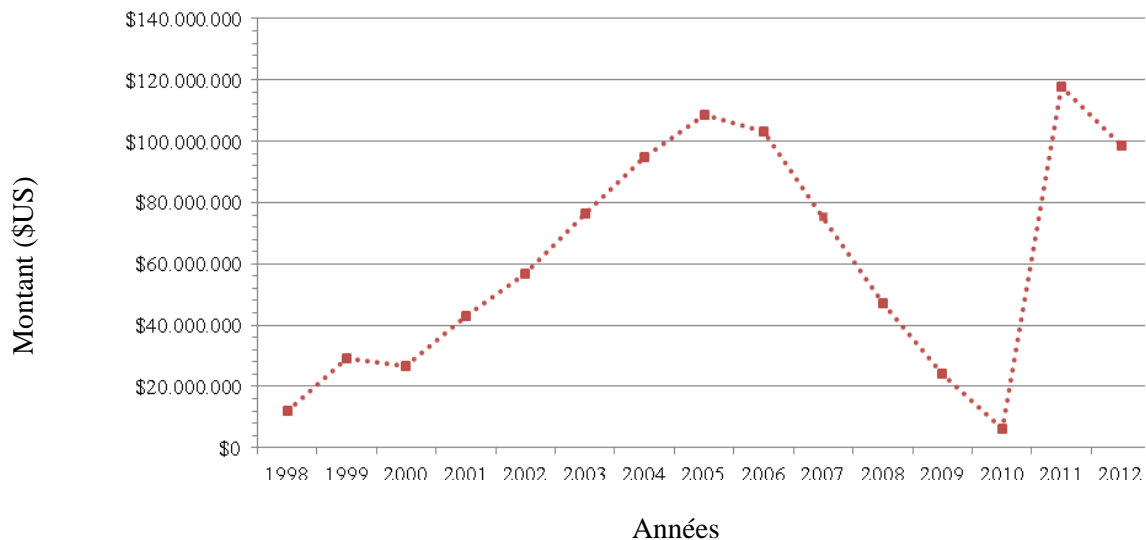
## **Transfert de fonds de l'agence d'exécution vers la Chine**

4. Le Secrétariat a examiné les données financières historiques concernant les transferts des agences d'exécution vers la Chine de 1998 à 2012. Il a noté une tendance à la hausse pour le solde des fonds annuels de 1998 à 2005, suivie par une tendance à la baisse jusqu'en 2010 correspondant aux réductions de la consommation et de la production de CFC, de halons et de CTC conformément au Protocole de Montréal. La forte augmentation du solde des fonds en 2011 résultait de l'approbation de la phase 1 du PGEH<sup>1</sup>. La figure 1 présente la disponibilité des fonds annuels calculés à partir des rapports périodiques et financiers annuels.

---

<sup>1</sup> À sa 64<sup>e</sup> réunion (juillet 2011), le Comité exécutif a approuvé la première tranche de la phase I du PGEH pour la Chine au montant de 133 millions \$US.

Figure 1

**SOLDES DES FONDS POUR LA CHINE DE 1998 À 2012\***

\*La Banque mondiale a transféré tous les fonds restants disponibles pour la Chine pour la mise en œuvre finale des projets sur la production de CFC, sur les halons et le CTC représentant un montant de 27 millions \$US qui n'est pas pris en compte dans le graphique ci-dessus.

5. Sur la base des discussions de la réunion de la coordination inter-agences qui s'est tenue à Montréal les 24 et 25 septembre 2013 et de l'examen des rapports sur les procédures de décaissement soumises par les agences d'exécution lors de la 69<sup>e</sup> réunion, le Secrétariat voudrait attirer l'attention du Comité sur les points suivants :

- (a) Le PNUE a indiqué que jusqu'à 50 % de la première tranche pourrait être décaissé sur la base des besoins prévus pour les activités planifiées pour les six premiers mois. Les autres paiements seront basés sur la présentation du rapport périodique semi-annuel sur les réalisations produites et les résultats, et le rapport financier (sur la base des réalisations) ;
- (b) L'ONUDI a fait savoir que les préoccupations du Comité exécutif trouvent une réponse dans une décision prise récemment par la Chine de demander des décaissements contractuels de l'ONUDI lorsque des fonds sont nécessaires et pas nécessairement immédiatement après avoir rempli les obligations contractuelles pour chaque paiement, sachant que les intérêts doivent être restitués ; et
- (c) Les accords de la Banque mondiale ne permettent pas de transférer plus de 30 % du montant de l'accord de subvention à la signature, et les paiements suivants doivent être effectués sur la base de l'état des dépenses. Les étapes principales/réalisations attendues sont définies dans les Accords/Mémoires d'entente/documents de projets/ rapports sur la tranche. La Banque mondiale a également indiqué au Secrétariat qu'elle réduirait les transferts de fonds dans le secteur des mousses polyuréthane (PU) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/30) en finançant la signature de contrat pour des entreprises couvertes par les prochaines tranches à l'aide des fonds disponibles des tranches précédentes. Ceci signifie que la Banque mondiale a été en mesure d'utiliser des fonds prévus pour plusieurs prochaines tranches préalablement au décaissement des fonds par le Comité exécutif.

6. Le Comité exécutif pourrait envisager de prendre note des efforts du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour transférer des fonds à la Chine le plus rapidement possible au moment où ces fonds sont nécessaires pour le décaissement destiné au bénéficiaire final pour la phase I du PGEH et encourager le PNUD à faire part de ses efforts à cet égard.

### **Transfert de fonds du Trésorier vers l'agence d'exécution concernée**

7. Sur la base des demandes soumises par les agences d'exécution à la 71<sup>e</sup> réunion au nom du gouvernement de la Chine (UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/30), sur les 159,5 millions \$US approuvés à ce jour pour la phase I du PGEH, 42,6 millions \$US ont été transférés au Bureau de la coopération économique extérieure (*Foreign Economic Cooperation Office* ou FECO) et 34,1 millions \$US ont été décaissés par le FECO au profit des bénéficiaires finals. Les soldes des fonds détenus par la Chine s'élevaient à 9 millions \$US, tandis que ceux détenus par les agences d'exécution représentaient un montant d'au moins 117 millions \$US (provenant des fonds transférés par le Trésorier). 32,9 millions \$US supplémentaires sont demandés à la 71<sup>e</sup> réunion.

8. Bien que les soldes détenus par les agences d'exécution pour le compte du PGEH de la Chine soient en augmentation, on note aussi des soldes importants détenus par les agences pour tous les pays. Les comptes de 2012 du Fonds multilatéral (UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/60) indiquent que l'excédent total net des recettes sur les dépenses détenu par les agences d'exécution s'élève à 361 millions \$US. Le montant des recettes perçues en 2012 (128,6 millions \$US) dépasse de 4,1 millions \$US les dépenses du Fonds (124,5 millions \$US). Les soldes détenus par les agences d'exécution à la fin de 2012 représentent presque le triple des fonds nécessaires au décaissement de la part des agences, c'est-à-dire que les agences d'exécution détiennent trois fois plus de soldes de fonds que nécessaires pour les décaissements de l'année 2012.

9. Ceci soulève plusieurs questions qui méritent une attention particulière du Comité exécutif, à savoir :

- (a) L'observation du Comité des commissaires aux comptes que les soldes de trésorerie devraient être payés aux partenaires d'exécution dans un délai de six mois et que des fonds devraient être fournis lorsqu'il existe suffisamment de preuves que ces fonds sont nécessaires pour le règlement immédiat de coûts de projet et de demander le remboursement de ces fonds si les projets sont ensuite soumis à des retards ;
- (b) Les accords avec le Comité exécutif demandent que tous les fonds soient transférés à l'approbation et que les agences ne commencent aucune activité financée par le Fonds avant le transfert des ressources, et demandent également que les agences conservent toutes les contributions inutilisées jusqu'à ce que tous les engagements et responsabilités souscrits lors de la mise en œuvre des projets aient été satisfaits et conclus ;
- (c) Le fait que les soldes restent chez le Trésorier augmenterait les intérêts si ce dernier reçoit des intérêts plus importants que ceux générés au niveau des agences d'exécution, mais on ne dispose pas à l'heure actuelle de données pour évaluer ce point ;
- (d) Le mandat actuel du Trésorier expire à la dernière réunion de 2014 et tout changement dans la politique de transfert des fonds du Fonds multilatéral devra être examiné avec le prochain Trésorier ;
- (e) Les incidences d'un changement dans la politique de transfert des fonds exigera une évaluation du fardeau administratif supplémentaire éventuel ;
- (f) Le Fonds multilatéral va entrer dans la phase II des accords de PGEH commençant

probablement en 2014, et tout changement dans la politique de transfert des fonds devra être pris en compte pour la phase II ; et

- (g) Les incidences sur la mise en œuvre de projet du transfert des fonds basé sur des besoins anticipés au lieu au transfert au départ du projet devront être évaluées sur la base des expériences d'autres mécanismes financiers<sup>2</sup> et des agences utilisant l'approche du transfert de fonds dès que possible au moment où ils sont nécessaires pour la mise en œuvre.

## Recommandations

10. Le Comité exécutif pourrait envisager de :

- (a) Prendre note :
  - (i) Du document intitulé Décaissement de fonds pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC (HCFC) pour la Chine (décision 69/24(b)(i)) (UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/58) ;
  - (ii) Des efforts du PNUE, de l'ONUDI et de la Banque mondiale pour transférer des fonds au Bureau de la coopération économique extérieure (FECO) dès que possible lorsque des fonds sont nécessaires pour le décaissement au profit du bénéficiaire final pour le plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) en Chine ;
- (b) Encourager le PNUD à faire part de ses efforts pour transférer des fonds au FECO au moment où ces fonds sont nécessaires pour le décaissement au profit du bénéficiaire final pour le PGEH en Chine ; et
- (c) Demander au Secrétariat, en coopération avec les agences d'exécution et le Trésorier, d'examiner plus avant les incidences des transferts de Fonds du Trésorier aux agences d'exécution à la lumière des informations fournies dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/71/58.

-----

---

<sup>2</sup> Par exemple, le Fonds mondial pour l'environnement (FEM) décaisse des fonds pour ses agences d'exécution sur la base des fonds demandés par les agences pour la mise en œuvre de projets pour les six prochains mois.